

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 janvier 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Messieurs GAUCHET Jean-Michel, PEQUIN Stéphane excusés.

CONVENTION RELATIVE AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT SUR LE RÉSEAU ROUTIER À LA CHARGE DE LA COMMUNE,

Le maire rappelle qu'il est responsable du déneigement de la voirie communale et que le Conseil Départemental l'est pour les routes départementales. La convention établie le 26/11/2015 est arrivée à expiration le 31 mars 2018. Après avoir entendu le maire et délibéré, le conseil municipal décide de passer, avec M. VINCENT Michel, une convention relative à un secours auxiliaire qu'un agriculteur peut apporter à la viabilité hivernale du réseau routier à la charge de la commune. Le barème défini chaque année par la Chambre d'Agriculture du Loiret servira de base de calcul des indemnités.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET ET AU CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE ET L'ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT DEVANT LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE,

Au vu de l'avancement du projet d'aménagement, le conseil décide de faire une demande de subvention au Conseil Départemental pour un montant maximum et au Conseil Régional Centre Val de Loire par l'intermédiaire du PETR du Syndicat de Pays et à l'État dans le cadre du contrat rural.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET POUR LA RELIURE DES REGISTRES DE DÉLIBÉRATIONS, D'ARRÊTES ET D'ÉTAT CIVIL,

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la reliure des registres de délibérations, d'arrêtés et d'État civil. Il informe le conseil que des devis sont en cours de réalisation. Après avoir entendu le maire, le conseil décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour un montant maximum au titre des communes à faible population.

DÉLIBÉRATION SUR LE CHOIX DE L'ARMOIRIE COMMUNALE (BLASON),



Monsieur le maire expose qu'à ce jour la commune ne dispose pas de blason et que pour y remédier un projet a été élaboré par Marc Brendel avec le concours du Département du Loiret (M. PIGE Frédéric : chargé des relations avec les communes). Il rappelle que la réalisation d'un blason est soumise à des règles précises et strictes. Les différents éléments qui l'ornent doivent impérativement être liés à l'histoire de la commune depuis ses origines. Après plusieurs propositions le conseil décide de choisir le projet ci-contre qui se blasonne ainsi : *De gueules, à la face d'or chargée d'une devise ondée de sinople, accompagnée en chef d'une fleur de crocus pourpre accostée à dextre par un épi de blé et à senestre d'une grappe de raisin de même et en pointe de deux clefs posées en sautoir.*

Le service fonds historiques et généalogiques travaille de façon à le rendre officiel et définitif fin mars 2019.

Explications : L'histoire de Givraines est indissociable de son territoire jadis couvert de vignes (grappe), de safran (crocus) et encore aujourd'hui de céréales (épi). Le passé seigneurial de Givraines est également riche. Depuis le XII^e, l'Abbaye de Ferrières-en-Gâtinais est à Givraines seigneur haut-justicier, propriétaire terrien et bénéficiaire de redevances (Clés croisées). La famille Goulard a possédé le fief d'Intvilliers jusqu'au XVII^e. L'un de ses membres, Gallardon de Goulard, s'est illustré comme défenseur d'Orléans lors du siège de 1429. Cette famille blasonnait « de gueules à trois losanges d'argent 2 et 1, au chef d'or chargé d'un tau de sable ». Le rouge (gueule) et le jaune (or) ont donc été choisis pour le blason de Givraines. Les bandes horizontales rouges peuvent représenter le bourg et le hameau séparés par la bande centrale jaune comportant une onde verte (la vallée sèche).

QUESTIONS DIVERSES

❖ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le SITOMAP a procédé au ramassage des encombrants le mercredi 23 janvier. Or, sur le dernier compte rendu du conseil municipal, la date mentionnée (vendredi 25 janvier) était erronée. Le Maire vous prie de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée.

❖ **VENTE DU RENAULT TRAFIC**

Le Maire informe les élus que le véhicule utilitaire Renault de la commune a été vendu à un particulier. Il remercie le Givrainois qui a aidé la commune à réaliser cette transaction.

❖ **UNE SCULPTURE DE JEAN ANGUERA BIENTÔT DANS L'ÉGLISE DE GIVRAINES**

Marc Brendel informe le conseil municipal que Jean Anguera, sculpteur à Givraines, récemment élu vice-président de l'Académie des Beaux-arts, a réalisé une œuvre (une piéta) qui sera offerte à la commune grâce au mécénat de Bernadette Després, givrainoise et illustratrice de Tom-Tom et Nana, honorée par la remise d'un « Fauve » d'honneur au festival international de la bande dessinée à Angoulême fin janvier 2019.

L'installation officielle se déroulera le samedi 4 mai 2019 à 11 heures à l'Eglise St-Aignan / St-Roch de Givraines. Une invitation à tous les habitants de la commune sera distribuée en mars.

❖ **AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC**

L'espace en prolongement de la mare continue d'être aménagé. Après la plantation de 2 amandiers (2016), l'installation d'une croix (printemps 2018), un banc en pierre vient agrémenter ce lieu. Merci à Marc et Michel pour la préparation de ce banc (nettoyage, coupe...) et à Jacky pour son aide à l'installation le 25 janvier.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ **GRAND DÉBAT NATIONAL À BOYNES LE 19 FÉVRIER**

Une équipe de journalistes de La République du Centre viendra au contact des Loirétaines et Loirétains pour échanger avec eux sur leurs difficultés, leurs espoirs, les atouts et les faiblesses de notre territoire dans 15 communes du département dont la commune de Boynes le 19 février de 10h à 13h, salle du Parc, rue de la Gare.

❖ **CAHIER DE DOLÉANCES**

La commune a ouvert un cahier de doléances qui est mis à la disposition des habitants aux heures d'ouvertures de la mairie.

❖ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée du lundi 11 février au vendredi 15 février 2019. En cas d'urgence merci de contacter le maire ou l'adjoint au maire.

❖ **Nouveau numéro téléphone de la mairie : 09.67.82.24.96**